

# Pays de NEMOURS



## CRÉATION / RÉNOVATION D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE GUIDE PRATIQUE



L'Office de Tourisme du Pays de Nemours a conçu ce guide pour vous aider dans votre réflexion et votre décision si vous projetez de réaliser ou rénover un hébergement touristique.

AVERTISSEMENT : Les aspects réglementaires étant en constante évolution, les références des textes vous sont données à titre indicatif et sont celles en vigueur à la date de parution du présent guide.

Pour connaître la réglementation actualisée au moment de la réalisation de votre projet, il vous appartient de vous adresser aux différents services ou organismes dont les coordonnées vous sont données en fin de document.

Ce document n'est pas contractuel. Les informations sont données à titre indicatif et ne

## Office de Tourisme du Pays de Nemours

28 rue Gautier 1er, 77140 Nemours

**Lundi**

*du 1er juillet au 31 août de 14h à 18h*

**Mardi à samedi**

*du 1er mai au 30 septembre de 9h30 à 12h30 et 14h à 18h30*

*du 1er octobre au 30 avril de 10h à 12h30 et de 14h à 18h*

**Dimanche**

*du 1er juillet au 31 août de 11h30 à 16h30*

**Fermé les jours fériés**

**01 64 28 03 95**

[info@tourisme-paysdenemours.fr](mailto:info@tourisme-paysdenemours.fr)

[www.tourisme-paysdenemours.fr](http://www.tourisme-paysdenemours.fr)



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Le Tourisme Rural.....	p.2
Les questions à se poser.....	p.2
L'Hébergement Touristique.....	p.3
Les démarches principales.....	p.3

## LES PRINCIPAUX TYPES D'HÉBERGEMENT

Les gîtes.....	p.4
L'hébergement insolite.....	p.4
Les chambres et tables d'hôtes.....	p.5
L'hôtellerie de plein air.....	p.5

## LE CLASSEMENT ET LES LABELS

Le classement Atout France.....	p.6
Les labels et marques.....	p.6
Accueil Paysan.....	p.7
Accueil Vélo.....	p.8
Bienvenue à la Ferme.....	p.8
Clef Verte.....	p.9
Clévacances.....	p.9
EcoLabel Européen.....	p.10
Fleur de Soleil.....	p.10
Gîte de France.....	p.11
Qualité Tourisme.....	p.11
Rando Accueil.....	p.12
Tourisme et Handicap.....	p.12

## TOURISME ET ENVIRONNEMENT

Performance énergétique des bâtiments.....	p.13
Réduction des consommations.....	p.15

ADRESSES UTILES.....	p.16
----------------------	------

# INTRODUCTION

Le tourisme rural bénéficie d'une véritable attractivité liée aux valeurs d'authenticité et de terroir. Cependant, l'offre touristique reste encore déficitaire notamment quant aux équipements d'hébergements. La réhabilitation ou la valorisation du patrimoine bâti et la présence du patrimoine naturel œuvrent sans contexte pour construire une identité territoriale.

## Le Tourisme Rural

« ... tourisme d'échelle locale, il est d'initiative et de gestion locale, il vise des retombées locales, il valorise les ressources naturelles, les paysages, les patrimoines et la culture locale ». Henri Grolleau (1993).

Voulu et maîtrisé par les gens du pays, il favorise les rencontres et le partage et permet la découverte de la richesse d'un territoire.

## Les questions à se poser

Un projet touristique se mûrit : l'exercice d'une activité d'accueil nécessite une forte motivation qui relève d'un choix de vie et doit s'inscrire dans la durée. Un grand professionnalisme est requis, face aux exigences accrues des clientèles et à la nécessité de respecter une réglementation de plus en plus complexe. C'est pourquoi, il est utile de se poser les bonnes questions et de s'entourer dès le départ d'un maximum de conseils.

Quel est le 1er objectif de votre projet ?

- La sauvegarde et/ou l'entretien d'un patrimoine ?
- Un complément de revenu ?
- Une activité lucrative ?
- Un apport pour atténuer les charges d'un bien immobilier ?
- Un placement ?



- \* Aimez-vous recevoir du public, des clients, avez-vous le goût du contact, le sens de l'accueil ? Etes-vous disponible pour des horaires décalés, une période d'activité à contre-courant de celle de la majorité de la population ?
- \* Votre connaissance du milieu du tourisme, des attentes et comportements des clients, du contexte naturel, économique, humain, touristique de votre territoire est-elle suffisante ?
- \* Quelles sont les compétences qui vous font défaut, à acquérir, à valoriser ? (ex : pratique des langues étrangères (l'anglais à minima) gestion/comptabilité....)
- \* Votre assise financière est-elle suffisante ? Vous permet-elle d'attendre les 1ers retours sur investissement ?

# L'Hébergement Touristique

La définition d'un hébergement touristique pour l'INSEE est la suivante : « ...toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges... ».

L'hébergement touristique est un lieu de séjour ou de villégiature qui fait l'objet d'une location temporaire. Il se présente sous différentes formes : maison, appartement, chambre dans une maison, place dans un refuge ou simple terrain avec accès à des équipements.

L'hébergement est parfois assorti d'autres prestations : la fourniture du petit-déjeuner, du linge de maison, des activités de pleine nature...

La réservation peut être faite en direct, via une plateforme téléphonique ou par internet. Toute personne physique peut créer un hébergement touristique.

## Les principales démarches

Si vous êtes locataire, il faut au préalable demander une **autorisation écrite au propriétaire**.

**Déclarer le logement en mairie** : La déclaration d'un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non, est obligatoire. Toutefois, si l'hébergement est la résidence principale du loueur, il est dispensé de déclaration simple. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son hébergement, au moyen du formulaire [CERFA n°14004\\*04](#) ou [13566\\*03](#). Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

**À noter** : l'absence de déclaration expose le loueur à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

**Demander votre inscription au répertoire Sirene** de l'Insee. Cette formalité est gratuite. Il faut vous adresser au greffe du tribunal de commerce du lieu du logement loué à l'aide du formulaire [CERFA n°11921\\*04](#). Une fois cette démarche accomplie, un numéro SIRET vous sera attribué par l'Insee. Ce numéro sera à reporter sur votre déclaration complémentaire de revenus. En effet, les revenus tirés de la location, en tant que loueur non professionnel, sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

**Collecter la taxe de séjour** auprès du vacancier et la reverser à la Communauté de Communes du Pays de Nemours. (cf guide de la taxe de séjour)

# LES PRINCIPAUX TYPES D'HÉBERGEMENTS



## Les Gîtes

### Meublé de tourisme / Gîte rural

C'est le principal hébergement développé en France.

C'est un logement de vacances meublé de type villa, appartement ou studio, destiné à accueillir une clientèle de passage pour de courtes durées (à la journée, semaine ou mois). Ce logement doit comporter un minimum d'équipements permettant de vivre en autonomie durant le séjour.

### Gîte d'étape

Un gîte d'étape est un gîte de groupe (de 12 à 50 personnes) conçu pour l'accueil de passage de randonneurs (pédestre, cycliste, équestre et autres) à la nuitée, imposant la présence du gestionnaire sur place.

Il doit se situer sur un itinéraire de randonnée (sentier de grande randonnée, véloroute...) et à distance convenable des gîtes d'étape les plus proches. Il doit au minimum comporter une pièce de séjour, un coin cuisine à la disposition des hôtes, des chambres ou dortoirs et des sanitaires privatifs ou collectifs.

### Gîte de séjour

C'est un gîte qui privilégie l'accueil en séjours, imposant la présence du propriétaire ou gestionnaire à proximité.

Des activités complémentaires (sportives, culturelles...) doivent être proposées par l'équipe d'accueil ou par des organismes extérieurs (Brevet d'Etat obligatoire pour les activités sportives).

## L'Hébergement insolite

Situé dans un environnement extérieur privilégié, son mode de fonctionnement s'apparente soit au régime des gîtes, soit à celui des chambres d'hôtes, soit à celui des campings. Le propriétaire assure lui-même l'accueil.

Les types d'hébergements que l'on rencontre dans cette catégorie sont : les cabanes dans les arbres, les yourtes, les tipis, les roulottes, les péniches...



# Les Chambres et Tables d'Hôtes

## Chambre d'hôtes

Il s'agit de la location à des fins touristiques, de chambres par des particuliers. La chambre d'hôte meublée est proposée à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la nuitée, à la semaine ou au mois. Le logement doit remplir certaines conditions :

- La location est assortie de prestation comprenant obligatoirement la fourniture du petit-déjeuner, du linge de maison et d'un accueil assuré par l'habitant
- La surface minimum est de 12m<sup>2</sup> hors sanitaire
- La chambre est située chez l'habitant (même corps de bâtiment ou bâtiment annexe).

Depuis le décret d'application n°2007-1173 du 3 août 2007, le nombre de chambre de cette activité est limitée à 5 soit un accueil possible maximal de 15 personnes et doit obligatoirement être déclaré en mairie.

## Table d'hôtes

La table d'hôte n'est pas un restaurant mais constitue un complément d'activité. Les repas sont préparés par les propriétaires et servis à la table familiale sur réservation, uniquement aux occupants des chambres. Les menus sont composés de produits régionaux (les ingrédients ou produits surgelés sont proscrits, arrêté du 9 juillet 1995). Les repas sont servis à la table familiale et la capacité d'accueil est identique à celle de l'hébergement. Une licence est indispensable pour la vente d'alcool.



## L'Hôtellerie de plein air

Les terrains de camping, aménagés et équipés, sont destinés à l'accueil de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils font l'objet d'une exploitation saisonnière ou permanente et accueillent une clientèle de passage. Ils doivent disposer d'un règlement intérieur conforme à un modèle arrêté par le ministre chargé du tourisme.

Les terrains de campings sont classifiés (Art. D. 332-1-1 du code du tourisme) : Tourisme - Loisirs - Saisonnier

Aires naturelles : Le camping est implanté dans les espaces naturels notamment agricoles avec un respect de la végétation existante et de l'environnement naturel.

Camping à la ferme : situé sur une exploitation agricole excepté en cas de réglementation particulière.

L'exploitant a la faculté de créer une aire de stationnement pour les camping-cars située à l'entrée du terrain de camping et comprise dans l'unité foncière ayant fait l'objet d'une autorisation d'aménagement.



# LE CLASSEMENT ET LES LABELS

## Le Classement Atout France

Les grands principes du classement sont :

- \* Un classement volontaire valable 5 ans délivré par le préfet du département.
- \* Une visite d'inspection effectuée par un cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC.
- \* Un classement de 1 à 5 étoiles
- \* Un tableau de classement fonctionnant selon un système à points avec des critères obligatoires et « à la carte ».
- \* Une publication des établissements classés sur le site internet d'ATOUT France.

Ce classement concerne les hôtels, l'hôtellerie de plein air, les parcs résidentiels de loisirs, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les meublés de tourisme et les villages résidentiels de tourisme.

Retrouvez toutes les informations sur [www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr)

## Les Labels et Marques

Face à la multiplication des labels et des marques, il est devenu difficile de faire son choix en tant que consommateur mais aussi en tant que professionnel.

Il faut savoir que ces labels sont basés sur des référentiels de qualité comportant de nombreux critères et sont de plus en plus reconnus par les institutions telles que les Conseils Départementaux, les Comités Départementaux du Tourisme... car ils permettent un suivi de la qualité de l'offre touristique.

D'un point de vue communication, les clientèles sont de plus en plus sensibles à ces démarches en particulier les étrangers. Un label ou une marque peut permettre à un hébergement touristique de se démarquer et viser une clientèle choisie.

Certains labels sont plus contraignants que d'autres et des contreparties comme la gestion de la structure via une centrale de réservation peuvent être obligatoire si vous obtenez des subventions. La charte qualité à laquelle vous pouvez adhérer est gérée par les professionnels du réseau qui vous conseilleront dans vos démarches.



# Les labels/marques et types d'hébergements concernés

	Hôtel	Camping	Gîte/Meublé	Chambre d'hôtes
Accueil Paysan		X	X	X
Accueil Vélo	X	X	X	X
Bienvenue à la Ferme		X	X	X
Clef Verte	X	X	X	X
Clévacances			X	X
Ecolabel Européen	X	X	X	X
Fleurs de Soleil			X	X
Gîte de France		A la ferme	X	X
Qualité Tourisme	X	X	X	X
Rando Accueil	X	X	X	X
Tourisme et Handicap	X	X	X	X



Cliquez sur le lien pour accéder au site

[Accueil Paysan](#)

L'accueil paysan apparaît comme partie intégrante de l'activité agricole. L'agriculteur proposant cet accueil est surtout désireux de faire connaître son métier et son environnement (rythme des saisons, connaissances faune et flore, contact avec les animaux...).

Les producteurs intégrant cette démarche qualité s'engagent à signer une charte et à suivre un cahier des charges spécifique à la prestation touristique proposée.

Engagement : 1 an

Réévaluation : une visite de contrôle est effectuée de façon annuelle ou bi annuelle.



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## [France vélo Tourisme](#)

Accueil Vélo est une marque qui fédère une offre homogène et identifiable de services utiles aux touristes à vélo le long des itinéraires cyclables. Elle engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo.

Elle permet aux visiteurs d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Engagement : 3 ans

Réévaluation : Une visite de contrôle est réalisée par l'organisme évaluateur, afin de vérifier que l'établissement candidat respecte les critères du référentiel de qualité Accueil Vélo de sa catégorie.



La ferme de Chatenoy



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## [Bienvenue à la Ferme](#)

Ce label est destiné aux agriculteurs qui pratiquent une activité de vente directe (à la ferme, en marché, en magasin de producteurs...) ou d'accueil à la ferme (hébergement, ferme de découverte, restauration...).

Le réseau participe activement à la professionnalisation et à la diversification des agriculteurs.

L'objectif est de développer l'activité et la visibilité et de mettre en valeur les productions et le bâtis des exploitants.

Engagement : 1 an

Réévaluation : une visite de contrôle est effectuée tous les 2 à 3 ans



Clef Verte

Cliquez sur le lien pour accéder au site

## Clef Verte

Présents sur les cinq continents, l'écolabel touristique Clef Verte / Green Key est le premier label de tourisme durable international pour l'hébergement touristique et la restauration.

La Clef Verte est destinée à valoriser les professionnels de l'hébergement touristique ayant intégré une démarche environnementale dans leur mode de fonctionnement et de gestion.

Pour en bénéficier, les différentes structures doivent respecter un cahier des charges très précis et strict en matière de règles environnementales.

Engagement : 1 an

Réévaluation : Contrôle par un auditeur conseil du label Clef Verte qui se rend dans l'établissement pour valider/invalider les réponses fournies dans le dossier et pour apporter des conseils pour la mise en œuvre des points manquants.



Cliquez sur le lien pour accéder au site

CléVacances  
LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

## CléVacances

Ce label permet d'identifier les types d'hébergements qui respectent une charte de qualité et un cahier des charges propre en termes d'accueil, d'aménagement intérieur et d'environnement. Il propose plusieurs niveaux de qualité allant de 1 à 5 clés.

Engagement : 3 ans

Réévaluation : une visite est effectuée pour réactualisation ou systématiquement après réclamation ou plainte d'un client.



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## [Ecolabel Européen](#)

L'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne. Organisation, énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets... 67 critères garantissent la réduction des impacts environnementaux de vos services tout au long de leur cycle de vie.

Engagement : 2 ans

Réévaluation : audit de contrôle.



La Verrière du Baron Gréau



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## [Fleurs de Soleil](#)

Fleurs de Soleil est un label national pour les chambres d'hôtes et les meublés de tourisme. Les propriétaires, sélectionnés avec rigueur, offrent tous un hébergement de haute qualité d'un niveau au moins égal à 3 étoiles, un accueil chaleureux et partagent avec leurs hôtes leur temps, leur connaissance et la passion qu'ils ont pour leur région.

Engagement : pas de durée définie

Evaluation : visite d'agrément suivie d'un rapport adressé au Comité d'Attribution du label. Les avis des visiteurs, sur papier ou en ligne complètent les informations et contribuent à la démarche qualité du label exigée par la norme ISO 9001 dont se prévaut Fleurs de Soleil depuis 2002.



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## Gîtes de Seine et Marne

Le label Gîtes de France est le plus ancien label reconnu en France. Il est donc une véritable référence en terme de qualité d'accueil.

Certains de ces hébergements affichent même leurs spécificités (cahier des charges approprié). Par exemple :



Chambres d'Hôtes



Campings



Gîte Panda situés dans les Parcs Naturels Régionaux ou Nationaux et contrôlés par le W.W.F.



EcoGîtes

Les propriétaires s'engagent à respecter les principaux points de la charte du réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert® » et à suivre les cahiers des charges spécifiques à chaque type d'hébergement.

Engagement : 5 ans

Réévaluation : une visite de contrôle est effectuée pour la réactualisation et la vérification des conformités aux critères. Selon les réclamations des clients une visite peut se faire avant cette date.



Cliquez sur le lien pour accéder au site

## Qualité Tourisme

Le plan Qualité Tourisme™ est une démarche de l'Etat permettant d'améliorer l'image et la qualité de l'offre touristique française au niveau international.

C'est également la seule marque d'Etat attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations.

Engagement : pas de durée d'engagement

Réévaluation : audit indépendant tous les 3 ans



Rando Accueil est une marque nationale qualifiant différents types d'hébergements touristiques spécialisés dans l'accueil d'une clientèle itinérante (rando, vélo, VTT, équestre...) et pratiquant des activités de pleine nature.

Le cahier des charges et la grille d'évaluation spécifiques à chaque type de structure précisent l'ensemble des critères d'accessibilité d'accueil et de prestations. Certains sont obligatoires et indispensables d'autres conseillés ou recommandés dans le cadre d'une démarche qualité.

Engagement : 3 ans, reconductible annuellement.

Réévaluation : une visite de contrôle est effectuée tous les 3 ans maximum.



Tourisme & Handicap (T&H) est la seule marque d'État qui labellise des établissements et sites touristiques accessibles à tous, en garantissant une information fiable, objective et homogène.

Les établissements labellisés Tourisme & Handicap assurent à tous leurs clients un accès facilité et adapté au bâti et aux prestations proposées et un accueil personnalisé, attentif et bienveillant.

La marque permet d'identifier rapidement les sites touristiques adaptés aux besoins grâce aux pictogrammes dédiés, d'être accueillis par du personnel sensibilisé et formé et d'avoir l'assurance que les prestations affichées sont contrôlées par des évaluateurs spécialisés et respectent la réglementation sur l'accessibilité. Les pictogrammes représentés sur le logo indiquent à quel type de handicap l'hébergement est accessible.

Engagement : 5 ans

Réévaluation : le label est renouvelable par avenant après contrôle du maintien des conditions d'accueil et d'accessibilité.

# TOURISME ET ENVIRONNEMENT

En tant qu'hébergeur touristique, vous avez le souci permanent d'apporter le plus grand confort à votre clientèle. Des procédés et des actions simples permettent de faire des économies d'énergie et donc de réduire vos factures, tout en améliorant votre image et le confort des hébergements. Ainsi, vous participez pleinement à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Communauté de Communes du Pays de Nemours a mis en place une aide financière aux porteurs de projets d'hébergements touristiques, assortie d'éco-conditions. Le dossier peut être téléchargé [ICI](#)



## Performance énergétique des bâtiments

Au moment de la conception d'un hébergement touristique, il convient de réfléchir à son impact sur l'environnement. L'utilisation d'appareils, de matériels et de matériaux efficaces permettra de consommer le moins d'énergie possible pour répondre aux besoins. Tous les conseils donnés, ci-dessous, sont aujourd'hui réalisables car tous les produits sont disponibles sur le marché ainsi que les professionnels qualifiés pour les mettre en œuvre.

**L'isolation** : Un hébergement confortable est un bâtiment où la température intérieure fluctue le moins possible, reste constante, au plus proche des conditions de confort, et ce, malgré les variations météorologiques extérieures. Le rôle primordial de l'isolation thermique est de gérer le passage des flux à travers les parois d'un bâtiment de l'intérieur vers l'extérieur et inversement : rayonnement solaire, chaleur, air, eau et vapeur d'eau.

Une bonne isolation doit permettre de :

- \* Limiter au maximum les déperditions thermiques.
- \* Assurer l'étanchéité des parois à l'air sans négliger la ventilation.
- \* Composer avec l'inertie (confort d'été).
- \* Prévenir les problèmes d'humidité, d'intrusion des insectes et des rongeurs, de comportement au feu et de salubrité de l'air.



- \* Avoir un impact limité sur l'environnement (origine du matériau, recyclage, éco- isolants) avec des nouveaux matériaux écologiques (ouate de cellulose, liège, chanvre, laine de mouton).

Vous pouvez donc envisager l'isolation des combles (perdus ou non), des murs (de préférence par l'extérieur pour limiter les ponts thermique et les surchauffe d'été) ou des planchers. En plus du gain en confort de l'hébergement, vous pourrez opter pour un système de chauffage adapté moins puissant et donc moins onéreux à l'achat et à l'utilisation.

---

**Conception et organisation du bâtiment :** Préférez un logement compact, orienté plein sud et sur la base des principes de l'habitat bioclimatique, privilégiant les apports gratuits de chaleur par le soleil (pièces de vie au sud et pièces de service au nord) et des vitrages bien répartis : Sud : 50%, Est : 20%, Ouest : 20%, Nord : 10%.

Pour éviter les surchauffes en été, créez des avancées de toiture, stores, treilles, pergolas, végétation et aérez votre hébergement la nuit.

---

**Matériaux de construction :** De plus en plus de choix s'offrent à vous : béton, brique, brique monomur (isolation répartie), ossature bois ou encore bottes de paille avec structure bois.

Préférer les matériaux et peintures plus respectueux de l'environnement et de la qualité de l'air intérieur.

Etudier toujours la possibilité de construire des logements (ou extension) en bois car c'est un matériau écologique, naturel, renouvelable, thermiquement performant et qui offre une multitude de possibilités en terme d'architecture. Les maisons en bois sont saines et confortables et donc parfaitement adaptés pour des hébergements touristiques.

---

**Le chauffage et l'eau chaude sanitaire :** Certaines installations permettent de garantir un chauffage harmonieux en toute saison et de faire des économies : système de régulation de chauffage (thermostats, sonde ...), programmation (température en fonction de l'occupation), isolation des canalisations d'eau chaude, chaudières performantes (condensation, basse température).

---

### **Les énergies renouvelables : une valorisation de votre hébergement touristique**

Faites le choix d'équiper vos hébergements de systèmes permettant d'utiliser les énergies renouvelables. Là aussi de nombreuses solutions techniques existent dans tous les domaines d'application et des professionnels compétents : solaire, éolien, biomasse, géothermie...

Ces énergies sont naturelles, illimitées et inépuisables, non polluantes, sans nuisances et économiques : elles sont l'avenir !

# Réduction des consommations

Une démarche logique visant à réduire l'impact environnemental des logements touristiques se poursuit par la sensibilisation des utilisateurs à un comportement raisonnable et sobre, à la maîtrise des consommations, et à l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau. Voici quelques exemples.

## Réduire les consommations d'eau :

- \* Installer des réducteurs de débit d'eau sur les robinets et douches
- \* Installer un système de récupération des eaux de pluies
- \* Ne pas laisser couler inutilement les robinets
- \* Préférer une douche plutôt qu'un bain
- \* Surveiller la facture d'eau, détecter et réparer les fuites éventuelles
- \* Utiliser lave-vaisselle et lave-linge en pleine charge

## Réduire les consommations d'énergie :

- \* Acheter des appareils performants (classe énergétique A, A+, A++)
- \* Installer des détecteurs de présence et des minuteries pour l'éclairage des zones de circulation et des locaux communs ou peu fréquentés
- \* Ne pas laisser les appareils électriques en veille
- \* Eteindre systématiquement la lumière quand on sort d'une pièce
- \* Dégivrer régulièrement le congélateur
- \* Moduler le niveau de chauffage en fonction des pièces (à vivre ou chambre)

## D'autres gestes pour réduire son impact sur l'environnement :

- \* Trier les déchets en respectant les consignes de tri
- \* Utiliser un composteur pour recycler les déchets organiques
- \* Préférer l'eau du robinet à l'eau en bouteille plastique
- \* Utiliser des produits ménagers non-polluants, éviter engrais ou pesticide chimiques
- \* Utiliser de préférence du papier recyclé (cartes de visite, prospectus, ...) et n'imprimer que si nécessaire
- \* Utiliser les transports doux (vélo, roller, trottinettes, marche à pied)
- \* Eviter les arrosages inutiles
- \* Respecter la faune et la flore lors des promenades
- \* Acheter des produits locaux et issus de l'agriculture biologique

En plus des économies importantes que vous réaliserez à moyen et long terme en suivant ces quelques conseils, votre politique de développement durable vous permettra de mettre en avant positivement votre image auprès de la clientèle.

Vous pourrez aussi communiquer sur les thèmes des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

**Le développement durable est l'affaire de tous !**

Pour en savoir plus : [Site Internet de Seine et Marne Environnement](#)

# ADRESSES UTILES

## Communauté de Communes du Pays de Nemours



41 quai Victor Hugo 77140 NEMOURS

Tél : 01 64 78 69 05

[tourisme@paysdenemours.fr](mailto:tourisme@paysdenemours.fr)

<https://www.paysdenemours.fr/>

## Seine et Marne Attractivité



Quartier Henri IV, Place d'Armes

77300 Fontainebleau

Tél : 01 60 39 60 39

<https://tourisme.seine-et-marne-attractivite.fr/professionnels>

## Comité Régional du Tourisme d'Ile de France



11, rue du Faubourg-Poissonnière,  
75009 Paris

Tél : 01 73 00 77 00

<http://pro.visitparisregion.com/>

site à destination des professionnels

## CCI de Seine et Marne



1 avenue Johannes Gutenberg

Serris CS 70045

77776 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 4

Tel : 01 74 60 51 00

[infocci@seineetmarne.cci.fr](mailto:infocci@seineetmarne.cci.fr)

<https://www.seineetmarne.cci.fr/>

# ADRESSES UTILES

## Chambre des Métiers et de l'Artisanat



4 avenue du Général Leclerc  
77000 MELUN

Tel : 01 64 79 26 00

[antenne.melun@cma77.fr](mailto:antenne.melun@cma77.fr)

5 avenue du Maréchal Leclerc  
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

Tel : 01 64 79 26 60

[antenne.montereau@cma77.fr](mailto:antenne.montereau@cma77.fr)

<https://www.cma77.fr/>

## Chambre d'Agriculture de la région Ile de France



19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tel : 01 39 23 42 00

[accueil@ile-de-france.chambagri.fr](mailto:accueil@ile-de-france.chambagri.fr)

<http://www.ile-de-france.chambagri.fr/>

[accueil](#)

## Conseil Départemental de Seine et Marne



Hôtel du département

12 rue des Saints-Pères, 77000 Melun

Tél : 01 64 14 77 77

Fax : 01 64 10 63 92

<http://www.seine-et-marne.fr/>